

8 - Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport 2013

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial qui a pour objet de porter le projet de la Scène Nationale de Besançon est né de la fusion des projets artistiques et culturels du Théâtre de l'Espace (association Espace Planoise - Scène Nationale et du Théâtre Musical (RAP Ledoux). L'arrêté préfectoral portant création de l'EPCC est daté du 5 octobre 2012.

L'exercice 2013 est donc le premier exercice de l'EPCC Les Deux Scènes.

L'activité est organisée sur deux sites géographiques : le Théâtre de l'Espace à Planoise, et le Théâtre rue Mégevand.

L'établissement est administré par un Conseil d'Administration de 19 membres (dont 3 représentants de l'Etat et 9 élus de la Ville), dont le Président est M. Abraham BENGIO, et par un directeur. Mme Anne TANGUY a été nommée directrice de l'établissement en octobre 2012.

1. Rapport d'activité

L'EPCC développe un projet artistique et culturel qui s'articule autour de missions de diffusion, de production, d'accompagnement des publics.

1.1 - Activité diffusion

1.1.1. Spectacle Vivant

1.1.1.1. La programmation

. Musique

Classiquement, dans la saison 12-13, la musique -tant classique qu'actuelle- tient la place principale (25 représentations sur 162).

A titre d'exemples, citons *Le Bœuf sur le toit* -Alexandre Tharaud- *La Passion selon Marie* de Zad Moultaoui ou encore la saison de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (7 concerts) qui a bénéficié d'une bonne fréquentation du public (650 à 850 personnes par concert), *Berlioz fantastique* a affiché complet.

S'agissant de musiques actuelles et improvisées, la saison 12/13 proposait quatre concerts : *Boyan Z*, *La Grande Campagne des musiques à ouïr*, le *Surnatural Orchestra* et en partenariat avec La Rodia *A riot called Nina*. Le public fut nombreux et très enthousiaste.

Notons que deux propositions n'ont pas eu l'audience espérée : *Un dimanche au piano*, une journée en partenariat avec Un Salon de musique et *La musique sans marteau*, du jeune et talentueux Quatuor Béla.

. Opéra et Théâtre musical

Mesdames de la Halle : 2 représentations de cette opérette de Jacques Offenbach, mise en scène par Jean Lacornerie en 2011/2012, les 5 et 6 décembre. Cette proposition a rencontré un franc succès public (1 200 spectateurs, pour une jauge totale de 1 700).

Orphée & Eurydice : cette production de l'Opéra de Limoges en coproduction avec la Scène nationale de Besançon, dirigée par Jean-François Verdier, pour laquelle Nathalie Pernette avait reçu une commande de mise en scène, était un des rendez-vous forts des propositions lyriques de la saison (1 220 personnes pour une jauge totale de 1 300).

Didon & Enée, production du Théâtre Musical de Besançon en 2010 mise en scène par Bernard Lévy, avec Les Nouveaux caractères, le chœur Aedes et, entre autres, Isabelle Druet dans le rôle de Didon, a pu être reprise à Besançon. Les artistes ont pu ainsi montrer l'évolution du travail accompli deux ans auparavant devant un Théâtre plein.

. Théâtre

Sandrine Anglade, artiste associée à la Scène nationale de Besançon a présenté deux créations :

- Le Roi du Bois : réussite artistique mais le public n'a pas été aussi nombreux qu'espéré (43 %).
- Le Cid : cette pièce a été accueillie en tout début de création, encore fragile. 1 350 spectateurs sont venus assister à ce spectacle donné deux soirs au Théâtre.

Un des spectacles les plus appréciés de la saison : Buddenbrooks par le Puppentheater Halle d'après l'œuvre de Thomas Mann. Ce spectacle était donné en allemand sur-titré en français.

Un autre grand moment de théâtre auquel nous conviait Roland Auzet, avec le Franc-Comtois sociétaire de la Comédie Française, Hervé Pierre et Pascal Duquenne sur les textes de Christophe Tarkos : Tu tiens sur tous les fronts.

La conférence spectacle de Pierre Meunier Au milieu du désordre a affiché complet pour 4 représentations dans la petite salle de l'Espace.

Événement théâtral de la saison en partenariat avec le Centre Dramatique National de Besançon : Antigone par le Théâtre national palestinien, mis en scène par Adel Hakim, 3 représentations au Théâtre.

. Danse

Quelques titres :

- De Profundis par Nathalie Pernette. 4 représentations.
- Passo, Ambra Senatore, chorégraphe italienne en résidence à la Scène nationale.
- Bartok Mikrokosmos d'Anne Teresa de Keersmaker. 2 représentations. taux de remplissage de 98 %.
- La jeune fille et la mort, une version de Thomas Lebrun, accompagné sur scène par le quatuor Voce.
- Pudique Acide - Extasis, de Mathilde Monnier et Jean-François Duroure. Caroline Grosjean a présenté le travail mené avec des amateurs sur la transmission en danse.
- Bal en Chine, nouvelle création de Caterina Sagna. Fréquentation faible (38 % de la jauge).

. Cirque

6 spectacles de cirque dont la création du Cirque Plume Tempus Fugit, la création collective du Petit théâtre baraque et du Cirque Trottola, Matamore et Le Grand C, spectacle d'ouverture de la saison.

Les propositions de cirque ont été présentées à l'Espace, au Théâtre et sous chapiteau à chaque fois pour une série de plusieurs représentations, avec une bonne fréquentation.

. Ciné-concerts

Les ciné-concerts de la programmation ont montré l'éventail des possibles :

- musique originale d'un film muet avec l'orchestre dans la fosse : Les Temps modernes
- musique créée spécialement sur un film parlant : King Kong et Desperado
- histoire du cinéma : Retour de flamme, soirée passionnante aux côtés de Serge Bromberg.

Cette programmation s'est accompagnée d'événements et spectacles sans billetterie comme At(h)ome (18 novembre à L'Espace et 3 février au Théâtre : 600 spectateurs environ) et Bodies in urban spaces : 28 et 29 juin dans les rues de Besançon , 700 spectateurs environ.

Synthèse de la saison 2012-2013 de la diffusion de spectacle vivant :

	Nb de titres	Nb de repr.	Nb moyen de repr./titre
Musique	24	25	1,0
Opéra/Théâtre musical	5	8	1,6
Théâtre	8	19	2,4
Danse	9	17	1,9
Cirque	6	22	3,7
Inclassable	4	9	2,3
Ciné-concert	3	4	1,3
Jeune public	10	58	5,8
Total	69	162	2,3

1.1.1.2. Spectacle vivant - Fréquentation

La fusion des deux théâtres ayant engendré de profondes modifications (nombre de titres, répartition dans les théâtres, politique tarifaire,...), il est difficile d'établir des comparaisons pertinentes entre d'une part l'activité 2012 de la RAP Ledoux et du Théâtre de l'Espace (association) et l'activité 2013 de la Scène Nationale (EPCC).

A la fin de la saison 12/13 (1^{ère} saison commune) :

Nombre de spectacles : 69
 Nombre de représentations : 162
 Total entrées : 42 800 (TMB saison 11-12 : 29 362 spectateurs/espace : 25 937 spectateurs)

Total places payantes : 39 397
 Total places exonérées : 3 403

Total places abonnés : 22 320
 Total places hors abonnements : 17 077

Recette spectacles : 402 328 €
 Prix moyen du billet (hors exo) : 10,21 € (saison 11-12 / tarif TMB : 12,67 € / Espace : 6,45 €)

Nombre d'abonnements : 2 921
 Nombre moyen de places par abonnement : 7,52
 Nouveaux abonnés (par rapport à la saison 11/12) : 1 500 soit 50 %

Une analyse plus fine permet de faire deux constats :

- 50 % des abonnés du Théâtre Musical se sont réabonnés mais 57 % (soit 750 abonnés) de l'Espace) ne se sont pas réabonnés.

- Une baisse de fréquentation à l'Espace et une augmentation du taux de remplissage au Théâtre. La raison principale est le changement radical du type d'abonnement à l'Espace. Les abonnés de l'Espace choisissaient auparavant le forfait pour l'ensemble de la saison. Ils sont à présent dans l'obligation de faire un choix de spectacles indifféremment du lieu de la représentation. Les spectateurs de l'Espace sont allés très souvent au Théâtre, mais les anciens abonnés du Théâtre Musical sont peu venus à l'Espace.

1.1.2. Le Cinéma

L'activité Cinéma a totalisé :

- . 303 séances au total (209 au Kursaal et 94 à l'Espace)
- . 44 semaines d'exploitation
- . 18 604 entrées avec billetterie CNC (11 312 au Kursaal - 7 292 à l'Espace)
- . 320 entrées Ciné-concerts (billetterie spectacles).

La programmation

En programmant et en accompagnant des films, tous genres et époques confondus, qui ne sont pas montrés dans les autres cinémas de la ville, la Scène Nationale assure un accès du public à une plus grande diversité de films.

Le cinéma de la Scène nationale s'articule autour :

- de **films du patrimoine** dans des programmations thématiques (Histoires d'en rire, Cinéma et poésie, Romances, Cinéma belge...) ou des parcours de cinéastes (Les Fantômes de Raoul Ruiz, Jean Renoir, James Gray, Michel Gondry, Les Frères Dardenne).

- des **Zoom** s'intéressent au cinéma qui s'invente aujourd'hui, pointent aussi des cinématographies peu diffusées (Liban, Israël, Palestine, Japon).

- des **courts métrages** avec un rendez-vous mensuel (Cinéma et Bande dessinée, films primés à Clermont-Ferrand...).

- un programme **ciné-scènes** (liens que le cinéma entretient avec les arts de la scène avec Carte blanche à Ambra Senatore, chorégraphe en résidence à la Scène Nationale).

- une programmation jeunesse :

. Vacances au cinéma : 3 fois par an pour les jeunes spectateurs et leurs familles à l'Espace : 13 films - 52 projections - 3 185 spectateurs

. Les écoles maternelles et primaires : 8 films - 25 projections - 3 531 spectateurs

Depuis mars 2012, la Scène nationale de Besançon est coordinateur du dispositif lycéens et apprentis au cinéma, titulaire du marché mis en place par la Région de Franche-Comté.

Pour la saison écoulée, 2012-2013, 68 lycées et CFA ont participé au dispositif.

La Scène nationale de Besançon, de par ses missions de coordinateur, a mis en œuvre la formation pour le quatrième film (cette année, Entre nos mains).

Enfin, 37 journées de formation ont été réalisées cette année et ont touché 489 enseignants.

1.2 Activité production

La Scène nationale de Besançon a structuré dès sa première année un pôle de production qui a pour fonction d'accompagner des projets artistiques en devenir. Depuis la saison 12/13, la Scène nationale se positionne comme producteur délégué et comme producteur. Les premières retombées seront visibles sur la saison 13/14.

Au titre des productions, citons : **Abschied**, (qui a donné lieu à deux créations artistiques, l'une de la chorégraphe Pascale Houbin, l'autre de la vidéaste Ariane Doublet), **Il était une fois... une petite Cenerentola** (mise en scène de Sandrine Anglade, créée en janvier 2014 au Théâtre à Besançon. Une première étape de travail a eu lieu du 11 au 30 mai 2013 en partenariat avec la Saline Royale d'Arc-et-Senans et La Mission Voix Franche-Comté, avec une présentation publique le 30 juin et **Jim** (création 2012 qui sera donnée pendant la saison 13/14 à Besançon, Blois, à la Scène nationale d'Evry et au Théâtre de la Ville à Paris).

Aux productions s'ajoutent des commandes d'écriture musicale (dont **I Sampling, Concerto pour marimba et orchestre**, commande de la Scène nationale de Besançon pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté donnée pour la première fois le 9 octobre 2012 lors du concert *Musiques françaises* et des coproductions (**Le Roi du Bois, Orphée & Eurydice, Matamore, Héroïnes, Don Quichotte**)

1.3 L'accompagnement des publics - le lien avec le territoire

La saison 12/13 a été celle de la recomposition du service des publics autour du nouveau projet artistique (artistes associés, en résidence...), de l'approfondissement de la connaissance des partenaires du territoire.

9 000 personnes ont participé à des actions (ateliers pratiques, stages, rencontres...) tout au long de la saison 12/13.

Durant la saison 2012/2013, ont été soutenus dans le cadre d'achat de spectacles notamment le Cirque Plume -*Tempus fugit*, la Compagnie Pièce détachée- *Héroïnes* ou à travers un soutien à la production (mise à disposition des ateliers) la compagnie Justiniana -*Don Quichotte*, la compagnie K-*Scènes de la vie ordinaire*.

Ont également bénéficié d'un accompagnement à la structuration, la compagnie 1-des-Si (dans le cadre du dispositif Emergences) ou la Compagnie Ambra Senatore.

Ont bénéficié d'une mise à disposition d'espaces notamment la compagnie Graine de vie -*La petite sirène*, la compagnie Va savoir pourquoi ou encore l'Association Entre Terre et ciel- Lara Castiglioni.

Des partenariats culturels ont par ailleurs été tissés avec notamment le Musée des Beaux-Arts, le CRL (La Nuit des Libraires), le Centre Dramatique National, l'Association Passe-Muraille (stage de formation), le Festival International de Musique de Besançon...

1.4 - Les conditions d'exécution du service public

Le personnel

L'équipe actuelle est le fruit de la fusion de l'équipe de la Scène nationale Espace Besançon Planoise et du Théâtre musical qui comprend également 9 salariés mis à disposition par la Ville de Besançon (sous statut Ville).

La fusion a engendré énormément de changement pour chacun des salariés : fonctions et postes occupés dans l'organigramme, taille de l'équipe (passée de 15 à 35 personnes), charge de travail doublée compte tenu de l'activité rassemblée, lieu de travail et adaptation à un projet artistique développé sur deux sites, méthode et outil de travail...

Pour la saison 2012/2013 :

Le personnel permanent salarié EPCC est au nombre de 26 et représente 24 personnes ETP

Le personnel municipal est au nombre de 9 et représente 9 ETP

Le personnel d'accueil est au nombre de 27 et représente 2,5 ETP

L'équipe est donc constituée de 62 personnes, 35,5 ETP et sur la saison 12/13, elle a été complétée par l'équivalent de 3,8 ETP de salariés techniciens sous le régime de l'intermittence.

Les tarifs

Quelques exemples - spectacle vivant 2013 :

- 1^{ère} série tarif plein : 35 €, tarif réduit : 31 €,
- série unique tarif plein : 25 €, tarif réduit : 21 €
- abonnement classique 3+ : tarif plein : 26 €, tarif réduit : 21 €
- cinéma la séance plein tarif : 5 €, tarif réduit : 4 €, abonnement 10 séances tarif plein : 40 €

Et de nombreux tarifs réduits pour les jeunes de moins de 26 ans, les étudiants, les enfants.

Conclusion : le bilan de l'activité 2013 est conforme à la convention qui lie la Ville de Besançon et l'EPCC les Deux Scènes.

2. Etats financiers 2013 et liens avec la Ville de Besançon

2.1 - Situation financière 2013

Le compte administratif 2013 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 12 juin 2014. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2013 aboutit à :

- . un déficit de 332,9 K€ en section de fonctionnement
- . un déficit de 9 K€ en section d'investissement.

A noter que les comptes 2013 intègrent les actifs et passifs de l'année 2012 des anciennes structures RAP Ledoux et Théâtre de l'Espace, dont un certain volume de dépenses à réaliser en 2013, ce qui explique qu'avant intégration des reports de ces deux structures, le résultat de l'EPCC soit déficitaire. Après les reports, l'EPCC retrouve un niveau excédentaire (cf. ci-après).

Le budget 2013 de l'établissement avait été construit sur la base de l'addition des deux structures avant fusion, et modifié de quelques retraitements.

Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2013
Recettes d'investissement	162,4
Dépenses d'investissement	171,4
Résultat de l'exercice en investissement	- 9 K€
Résultat cumulé après intégration	121,3 K€

L'établissement réalise peu d'investissements en 2013, la priorité étant au démarrage de l'activité dans le cadre de la nouvelle structure.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2013
Recettes de fonctionnement	3 896,2
Dépenses de fonctionnement	4 229,1
Résultat de l'exercice en fonctionnement	- 332,9
Résultat cumulé après intégration	+ 189,7

. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses en 2013 sont les suivants :

- *chapitre 012 - charges de personnel, pour 2 158 K€ soit 51 % du total des charges.*

Ce montant inclut le coût des personnels mis à disposition par la Ville de Besançon pour un total de 344 K€ au titre de 2013, et la rémunération des salariés recrutés directement par l'Etablissement Public (permanents, contractuels, artistes, intermittents du spectacle).

- *chapitre 011 - charges à caractère général, pour 1 906 K€, soit 45 % du total.*

Ce poste comprend notamment les frais d'action culturelle (achats de spectacle, diffusion, production, publicité) pour un total de 1 318 K€, les frais de structure pour près de 316 K€ (loyer du site, fluides, affranchissement, assurances).

. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement constituées des deux postes suivants :

recettes propres, issues de la billetterie, pour un total de 610 K€

- des subventions pour un total de 3 048 K€, soit 78 % du total.

Avec une subvention de 2 251 K€, la Ville représente 58 % du total des recettes de l'Etablissement Public.

2.2 - Liens avec la Ville de Besançon

2.2.1 - La convention d'objectifs et de moyens

Objet de la convention	Fixer les engagements de la ville et de l'EPCC relatifs à la réalisation des missions de l'EPCC et en particulier le projet artistique et culturel de la Scène Nationale. L'EPCC assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention
Nature et forme juridique de l'établissement	La structure porteuse de la Scène Nationale est l'EPCC Les Deux Scènes qui dispose d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. L'EPCC dispose d'un statut de Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique selon l'instruction M14.
Nature et date de fin de convention	Convention d'objectifs et de moyens 31 décembre 2015
Caractéristiques générales	Les missions de l'EPCC s'articulent autour de trois objectifs : - organiser la diffusion de formes artistiques dans le domaine du spectacle vivant - affirmer un rôle de production artistique de référence nationale assurant un rayonnement national, européen - développer une action d'éducation artistique et de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique avec une visée de démocratisation culturelle. Pour mener ses missions la Ville met à disposition de l'EPCC du personnel municipal (9 agents), les théâtres Ledoux et de l'Espace et apporte une contribution financière.

2.2.2 - Liens financiers et juridiques

Les principaux liens financiers entre l'EPCC Les Deux Scènes et la Ville de Besançon ont été exécutés conformément à la convention d'objectif et de moyens. Il s'agit notamment :

- . du versement par la Ville d'une contribution de fonctionnement de 2 251 K€ et d'une subvention d'investissement de 60 K€
- . de l'encaissement par la Ville du coût de la mise à disposition d'agents municipaux (9 agents en 2013 pour 344 K€)
- . de l'encaissement par la Ville du loyer pour occupation du site pour 183,5 K€ (et 35 K€ d'acomptes de charges).

Le Conseil Municipal a été sollicité une fois en 2013 pour un avenant à la convention, portant notamment sur le niveau de la subvention allouée (CM du 2 décembre 2013).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité en 2013 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle «Les Deux Scènes» dans le cadre des missions confiées par la Ville de Besançon à cet établissement.

«M. Pascal BONNET : Je vais faire une intervention rapide qui touche un peu aux trois rapports d'ailleurs sur la situation actuelle de la politique culturelle de la Ville, eu égard au contexte budgétaire. J'ai cru comprendre que le choix était fait à terme de réduire la contribution à nos partenaires et satellites pour permettre de ne pas trop toucher aux compagnies locales, ce qui est un choix qu'on peut en effet partager d'autant que dans le passé certaines compagnies locales ont été très peu aidées, voire négligées. On a perdu avec Bacchus le dernier théâtre indépendant, la dernière scène indépendante même s'il y a des compagnies, donc se soucier des indépendants locaux c'est important, et demander à nos partenaires d'être vigilants c'est quelque chose que je peux partager même si les scènes -l'orchestre c'est un peu différent parce que le statut n'est pas le même- mais différents établissements qu'on évoque là vont avoir à faire attention à leur budget de façon extrêmement rigoureuse. Pour ce qui est des Deux Scènes, on est dans le cas particulier d'une fusion relativement récente entre le théâtre municipal qui s'appelait auparavant musical et l'Espace et nous avons tous entendu l'Etat, à l'époque, aller dans le sens de cette fusion pour permettre d'avoir une scène nationale d'envergure et annoncer une montée en puissance des aides de l'Etat. Il y a eu un changement de gouvernement, il y a un contexte budgétaire qui s'est aggravé depuis deux ans, des obligations manifestes mais je crois comprendre qu'il est peut-être possible que l'Etat maintienne ou accentue un engagement et que l'Etat attend un coup de pouce de la Ville, donc je voudrais savoir où vous en êtes. Je voudrais dire aussi que vous avez en effet, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, des contraintes budgétaires conséquentes en fonction des désengagements que l'Etat est obligé d'opérer vu sa situation budgétaire et vous êtes confronté aux 2 millions d'euros de coût des rythmes scolaires. J'ai entendu des élus de la majorité dire «on a ce problème des 2 millions d'euros et on va être obligé de faire avec et donc de réduire certains engagements dans d'autres domaines». Donc ce que je regrette simplement c'est que quand on vous a interrogés lors du mandat précédent sur quelles perspectives vous envisagiez de réduction d'intervention, dans quelle politique municipale, pour répondre aux besoins de financement des rythmes scolaires, à l'époque vous n'avez pas répondu, en période électorale ou pré-électorale. Et il aurait été clair de dire aux Bisontins, avant les élections, où on allait toucher à l'action municipale pour financer ces rythmes scolaires qui en plus ne semblent pas fonctionner très bien et qui sont l'héritage d'une politique nationale dont vous êtes comptable et dont vous êtes plus ou moins associés suivant les différents membres de la majorité, si j'ai bien compris.

M. LE MAIRE : Tout d'abord je redis encore une chose, c'est qu'aujourd'hui les difficultés dans lesquelles sont le pays, la responsabilité est très très largement partagée par la majorité que vous souteniez à l'époque. Je ne vais pas faire un trop long débat là-dessus parce que j'ai dit qu'on ne faisait pas de digression mais, puisque vous le dites, je redis quand même qu'aujourd'hui nous payons dix années d'endettement complètement fou de notre pays. Et pour aller même plus loin, je dirais même que depuis 30 années, jamais dans notre pays on a pris les choses en main pour réduire l'endettement de la France et qu'il fallait le faire. Donc maintenant effectivement vous avez raison, c'est à vous de le dire cela, peut-être même qu'en sens inverse je ferais la même chose mais quand vous réfléchissez un peu, vous savez bien qu'il faut remettre en état les finances, ce n'est pas les deux dernières années de gouvernement qui font qu'on est dans cet état-là, ce sont des responsabilités depuis une trentaine d'années. Ce qu'on dit simplement c'est qu'il faut le faire. Oui, une trentaine d'années, bien sûr, c'est vrai. Maintenant, concernant les rythmes scolaires, d'abord ça se passe quand même pas si mal que ça, il y a eu des accroc, des améliorations ont été apportées, l'Adjoint vous en parlera au mois de décembre parce que là il est sur le terrain, comme l'étaient d'ailleurs certains collègues qui viennent d'arriver, on en reparlera donc au mois de décembre. Ce que l'on n'imaginait pas effectivement c'est que de 1 200 élèves auparavant on est maintenant plutôt à 2 500 - 2 600, donc ils ont un très grand succès. Tout le monde râle après mais je constate quand même qu'il y en a deux fois plus qu'auparavant, on n'a pas le choix mais quand même... Monsieur FAGAUT on ne va pas lancer le débat ce soir, on fera le débat au mois de décembre.

M. Patrick BONTEMPS : J'entends ce que dit Pascal. De fait ce n'est pas très agréable pour un adjoint à la culture que d'aller se présenter devant les partenaires...

M. LE MAIRE : Surtout un nouvel adjoint !

M. Patrick BONTEMPS : ... c'est ça, surtout un nouvel adjoint... et de commencer à annoncer des baisses d'aides de la Ville. Néanmoins je crois qu'il ne faut pas se méprendre. Pour la Ville de Besançon, Les Deux Scènes mais comme le CDN, comme La Rodia, qui sont impactés, comme l'ISBA, nous apportons un soutien conséquent et ça reste une priorité pour nous. Et comme cela a été dit en conseil d'administration, pour la Ville de Besançon, même s'il y a un désengagement conséquent de la Scène Nationale, la Ville de Besançon reste très présente. Et effectivement elle accompagnera la Scène Nationale auprès de l'Etat puisque l'Etat s'est engagé à maintenir ses aides qui jusqu'à maintenant n'étaient pas tout à fait à la hauteur de celles qui étaient attendues. Alors là aussi il y a un petit hiatus mais en tout cas nous serons aux côtés de la Scène Nationale pour la soutenir, pour rappeler notre engagement fort même si quelque part nous baissions un petit peu nos aides à la Scène Nationale, pour qu'elle puisse faire valoir, auprès de l'Etat, ce soutien et donc bénéficier de l'aide de l'Etat au maximum, ce qui n'était pas tout à fait le cas jusqu'à maintenant puisqu'au minimum c'était 500 000 € que l'Etat devait apporter, ce qu'il n'avait pas encore apporté jusqu'alors. Donc je crois que même si de fait nous baissions un petit peu notre aide aux partenaires institutionnels et tu l'as dit Pascal, avec la volonté forte de maintenir nos subventions à tous les acteurs locaux parmi lesquels certains très importants, je pense au Bastion entre autres, à la Compagnie Pernette aussi et toutes ces petites troupes, tous ces petits acteurs qui font la vie culturelle si riche à Besançon. Et quand on compare ce qu'il se passe à Besançon et ce qu'il se passe ailleurs, je crois que nous n'avons pas à rougir et j'ai lu récemment une interview de mon homologue de la ville de Strasbourg qui est aussi dans la même situation et qui explique que pour autant il n'y a pas de désengagement de cette collectivité. Donc je crois que malheureusement nous avons tous à faire des efforts, ces efforts doivent être partagés mais nous avons fait un choix politique et en même temps nous continuons de soutenir fortement et d'accompagner fortement entre autres la Scène Nationale.

M. Pascal BONNET : On a eu une présentation lors du conseil d'administration des Deux Scènes, du bénéfice économique aussi qu'apporte une telle structure au-delà du rôle d'animation et d'envergure culturelle qui montrait que 300 000 € étaient injectés dans l'économie du territoire par un tel équipement sur une année. Vous m'avez demandé de réfléchir un peu, donc j'ai réfléchi. Je reconnais que les déficits ne sont pas nés en 2012. Je rappelle aussi qu'au début du précédent quinquennat il y a eu une volonté de développer le pouvoir d'achat par la défiscalisation des heures supplémentaires et qu'après il y a eu une crise à affronter et qu'il y avait aussi, puisque vous aimez bien refaire l'histoire mais je ne vais pas rester trop longtemps là-dessus, les 35 heures qui ont quand même nettement nui à la compétitivité de notre économie.

M. LE MAIRE : Ne remontez pas jusqu'au Front Populaire !

M. Pascal BONNET : On ne va pas revenir sur le Front Populaire mais vous avez parlé des 30 dernières années, je pourrais revenir sur d'autres choses aussi. De toute façon vous ne voulez pas faire de débat national mais vous le faites un peu donc je vous réponds.

M. LE MAIRE : Vous me répondez très amicalement donc j'accepte. Il n'y a pas d'autres remarques. Juste une petite précision qui m'arrive par un ami fidèle qui est dans la salle qui me dit de préciser à M. GONON que la liste des entreprises agréées RGE existe déjà à l'ADIL. Donc Monsieur GONON c'est une mesure qu'on pourra mettre en application parce qu'elle existe déjà à l'ADIL et je remercie Jean-Claude ROY puisque c'est lui qui m'a fait passer ce petit mot-là, oui, il est là, il suit nos débats. Merci Jean-Claude. Donc cette liste existe, vous pouvez aller la chercher».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

écépissé préfectoral du 14 novembre 2014.